



**Appel à projets
2017**

La réduction des fuites
dans les réseaux d'eau potable



ÉCONOMISONS LA RESSOURCE EN EAU RÉDUISONS LE GASPILLAGE

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient l'amélioration des performances des réseaux et la lutte contre les fuites.

Quelles sont les actions soutenues ?

Sont visés les travaux
de réhabilitation et
le remplacement des
canalisations du réseau
de distribution d'eau potable

A qui s'adresse cet appel à projets ?

Aux collectivités territoriales
ayant la compétence
eau potable

Quels sont les engagements de l'Agence de l'eau ?

**8 millions d'euros mobilisés
en 2017 !**

L'attribution des aides peut
atteindre 70% des dépenses
éligibles.



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable





La réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable



Quel est le calendrier de l'appel à projets ?

Ouverture de l'appel à projet :
15 novembre 2016

Date limite de dépôt
des dossiers :
30 avril 2017

Examen des projets :
mai à septembre 2017

Décision de financement :
Commission Permanente
des Interventions de
septembre 2017

Comment faire acte de candidature ?

Les dossiers finalisés devront
parvenir à l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie sous format
dématérialisé à l'adresse suivante :
demandepf@eau-artois-picardie.fr

Où trouver les documents téléchargeables ?

Les documents relatifs à l'appel à
projets sont consultables
sur le site :
[www.eau-artois-picardie.fr/enjeux-
et-actions-entretenir-les-milieux-
aquatiques/protéger-la-ressource-
en-eau](http://www.eau-artois-picardie.fr/enjeux-et-actions-entretenir-les-milieux-aquatiques/protéger-la-ressource-en-eau)

Pour plus d'informations,
contacter Karine VALLEE
03 27 99 90 52
k.vallee@eau-artois-picardie.fr

